



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON

ARRETE N° 2005-03-14-R-0054

commune(s) : Lyon 6° - Caluire et Cuire

objet : **Désignation des membres du jury ad hoc pour un concours de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une passerelle sur le Rhône entre la Cité Internationale à Lyon 6° et le quartier Saint-Clair à Caluire et Cuire**

service : Direction générale - Direction des grands projets

n° provisoire 7929

Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,

Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics ;

Vu les articles 25 et 74-II du code des marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 2004-02-05-R-0033 du 5 février 2004 par lequel monsieur le président donne à monsieur le vice-président Gilles Buna, délégation de fonctions, conformément à la délibération n° 2003-1087 du 3 mars 2003 ;

Considérant le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre par décision de la personne responsable du marché en date du 10 février 2005. Au terme de l'article 74-II du code des marchés publics, cette procédure nécessite la constitution d'un jury ;

arrête

Article 1er - Outre les membres désignés en application de l'article 22 du code des marchés publics, sont désignées pour siéger au sein du jury constitué selon les dispositions de l'article 25 du code des marchés publics,

les personnalités suivantes :

- madame Nicole Chevassus, maire du 6° arrondissement de Lyon ou son représentant,
- monsieur Alain Jeannot, maire de Caluire-et-Cuire ou son représentant,
- madame Dominique Nachury, présidente de la SEM Cité Internationale ou son représentant,
- monsieur Claude Pillonel, vice-président de la communauté urbaine de Lyon ou son représentant,
- monsieur Jean-Louis Touraine, vice-président de la communauté urbaine de Lyon ou son représentant,

les personnes qualifiées suivantes :

- monsieur Paul Vincent, architecte,
- monsieur Jean-Philippe Ricard, architecte,
- monsieur Tim Boursier-Mougenod, paysagiste,
- monsieur Michel Lapalu, paysagiste,
- monsieur François Bregnac, architecte-urbaniste,
- monsieur Bernard Garnier, ingénieur, désigné en raison de son expérience en matière d'ouvrage d'art,
- monsieur Jean-Louis Azema ingénieur INSA.

Article 2 - Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au bulletin officiel de la communauté urbaine de Lyon et transmis au représentant de l'état.

Lyon, le 14 mars 2005

Le président et, par délégation;
le vice-président chargé de l'urbanisme
appliqué et opérationnel,

Gilles Buna.